

Pour Lourdes et le Pays des Gaves

Un centre de stockage de déchets ultimes 5 étoiles

www.lourdes-infos.com : Michel Azot, vous êtes le président du Syndicat Mixte de Traitement des déchets Ménagers et Assimilés du Pays des Gaves. Présentez-nous ce CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes), une réalisation 5 étoiles selon vos termes :

- **Michel Azot** : « Il s'agit d'un site qui abritera dans sa phase finale le centre de stockage de déchets ultimes du Pays des Gaves, c'est-à-dire dans lequel viendront se déverser et s'enfouir les déchets de l'ensemble de l'arrondissement d'Argelès, soit en gros 88 communes pour un peu plus de 38 000 habitants. Il s'agit donc d'un centre de stockage, dans la formulation très contemporaine, réalisé dans des conditions de protection environnementale qui permettent d'assurer la sécurité passive et active de l'ensemble du site, aussi bien sur la période présente que sur une période beaucoup plus longue, puisque ce que nous sommes en train de constituer ce sont des véritables caissons étanches, de plusieurs milliers de mètres cubes, qui permettront à ces bacilles de déchets de décanter, de se dénaturer et ensuite de traverser les âges. L'impact sur l'environnement étant assuré par le filtrage des eaux chargées de la décharge qui seront et sont déjà captées dans une station de traitement des lixiviats, baptisée « station par osmose inverse » du fait de la technique utilisée et qui permet de restituer dans l'environnement et entre autres dans le ruisseau de La Mouscle de l'eau parfaitement claire et déminéralisée ».

www.lourdes-infos.com : On vous a vu justement en boire. C'est un test que vous avez voulu faire à l'intention de quelques personnes sceptiques ?

Michel Azot : « J'ai voulu boire cette eau parce que c'était un engagement que j'avais pris auprès des citoyens de Montaut qui avaient été, il faut le dire, très préoccupés de la proximité non pas kilométrique mais de la proximité en termes de flux à travers La Mouscle du site de Poueyferré. J'avais dit que nous ferions tout pour leur assurer une sécurité environnementale



Michel Azot boit l'eau à la sortie de la station de traitement des lixiviats

et que le moment venu, le traitement de l'eau et des effluents lixiviats serait fait et serait parfait. J'avais dit qu'à cette occasion je boirai cette eau et je l'ai fait ».

www.lourdes-infos.com : Pourriez-vous nous faire un descriptif du site ?

Michel Azot : « Il y a un premier casier qui va

servir à enfouir les déchets dans une première phase, c'est un casier de petite taille puisqu'il représente à peu près 25 000 à 30 000 mètres cubes sur un an à un an et demi d'enfouissement de déchets et l'autre casier sera lui d'à peu près 200 000 mètres cubes, c'est-à-dire pouvant accueillir 200 000 tonnes de déchets, sur une période 8 à 10 ans ».

www.lourdes-infos.com : Cette réalisation ne va pas sans incidences financières. Il s'agit d'un gros investissement !

Michel Azot : « On a réalisé par nécessité un gros investissement parce que la loi nous y astreint, parce que ce centre d'enfouissement technique qui avait 30 ans ne correspondait évidemment pas à la rigueur de la loi actuelle. Il a fallu faire en sorte que cet enfouissement puisse se faire puisque c'est une filière qui nous agréé au niveau du département, mais se faire en toute sécurité. Evidemment, ce sont des choses qui coûtent. Mais qui coûtent moins cher que si une autre filière, telle que l'incinération, avait été choisie. Bien sûr, ce sont des investissements qu'il faut

assumer sur une période pendant laquelle les citoyens du Pays des Gaves pourront bénéficier d'une filière de traitement de leurs déchets ultimes mais à un prix qui sera plus élevé que ce qu'il était auparavant, tout en restant - parce que nous en sommes très soucieux - dans une mesure de compatibilité avec la bourse de chacun. Evidemment, il va y avoir une augmentation, c'est sûr ».



www.lourdes-infos.com : Une fourchette ?

Michel Azot : « Par rapport à un prix qui était très bas jusqu'à aujourd'hui, on peut considérer que le traitement seul, c'est-à-dire le passage en décharge, les transports, les manutentions, le traitement des lixiviats va nous coûter le double de ce qu'il était auparavant. A peu près le double pour les contribuables. Il faut ramener ça suivant les territoires, suivant les méthodes de prélèvement de la taxe ».

www.lourdes-infos.com : Quel est l'investissement total ?

Michel Azot : « Pour le CSDU, c'est de l'ordre de 3 millions d'euros. Si on ajoute le quai de transfert de Pierrefitte qui sera nécessaire à l'étape de captage des déchets de la haute vallée, c'est un investissement qui tourne autour de 3,5 millions d'euros ».

www.lourdes-infos.com : Pour le financement, vous avez eu recours à l'emprunt. Quelle est la durée ?

Michel Azot : « On a amorti l'emprunt parce qu'il nous a semblé indispensable de le faire en fonction de la durée de vie des casiers que nous construisons. Il est hors de question de faire payer des investissements à des gens pendant plus de 10 ans alors que ces investissements ne serviront plus et qu'il faudra en payer d'autres. En fait, on a calculé l'amortissement sur 10 années d'usage maximum du CSDU aujourd'hui et 20 ans pour le quai de transfert qui sera d'un usage plus prolongé. On ne peut pas raisonnablement amortir sur une durée plus longue, on ne peut pas dire aux gens vous allez payer pendant 20 ans et vous paierez en plus dans 10 ans parce qu'il faudra faire autre chose ».

www.lourdes-infos.com : Par ailleurs, il y a une exonération pour les habitants de Poueyferré ?

Michel Azot : « Il n'y a aucune exonération. Par contre, le Syndicat Mixte a raisonnablement pris en considération des nuisances qui étaient celles de la commune de Poueyferré comme celle de la commune de Pierrefitte. Ce sont des nuisances importantes en termes de fluides, de bruits, d'odeurs. Ce sont des sites qui ont un impact très fort. Le Syndicat Mixte se propose effectivement non pas d'exonérer mais d'indemniser les communes. Ça sera soumis à délibération dans le cadre du Syndicat Mixte ».

www.lourdes-infos.com : Quel est le mode de calcul pris en compte ?

Michel Azot : « C'est une estimation qui correspond à ce qui était auparavant, majorée de l'investissement. Aujourd'hui, le coût du traitement est plus important. C'est une tradition. Je crois qu'il n'y a pas de communes dans nos régions qui ne bénéficient pas d'indemnités de ce type lorsqu'elles subissent des impacts en termes de traitement de déchets »

www.lourdes-infos.com : Quel est l'échéancier ?

Michel Azot : « L'ouverture du casier C de façon définitive devrait intervenir au début du mois de mars. Le grand casier sera disponible au mois de juin »

(Propos recueillis par Gérard Merriot)